



Téléphone : 03 80 27 06 70  
Télécopie : 03 80 39 25 74

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Étaient présents : TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE SAUF :  
Mme DONIUS Bernadette qui a donné procuration à Mme DUBIEF Martine  
M. DUBOIS Stéphane qui a donné procuration à M. AMIOT Guy  
M. FLAGEOLET Johan qui a donné procuration à M. LHUISSIER Louis

Secrétaire de séance : Mme PAGEAUT Annie

---

La séance est ouverte à 20h15 suite à l'intervention de M. HUTTE qui désirait apporter des précisions sur son départ de la séance du 07 septembre 2017.

Le compte rendu de la réunion du 07 septembre 2017 apporte des remarques

- M. MACAIRE revient sur son intervention au cours de la séance précédente dont les propos n'ont pas été correctement retranscrits dans le compte rendu. M. MACAIRE fait remarquer que le verbe « souhaite » n'est pas adapté. M. MACAIRE précise que lui « ne souhaite rien »
- M. HUTTE Laurent qui a quitté la séance du 07 septembre 2017 à 20h10 demande que les raisons de son départ soient précisées : pour lui, il existe un manque de sérieux vis-à-vis de l'application et de la connaissance de la législation.

### **RAPPORT DE LA CLECT – TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE AUX EPCI**

#### Délibération 2017.64

La loi du 07/08/2015 dite loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des zones d'activités économiques aux EPCI dès le 01/01/2017 avec la date butoir du 31/12/2017 ( dernier délai) pour concrétiser ledit transfert.

Le rapport de la Commission d'Evaluation de Transfert des Charges de la Communauté de Communes Rives de Saône réunie le 18 septembre 2017 a classé la parcelle ZL 275 dite « La Mare du Lys » en zone d'activité économique suite au zonage du PLU .

Le Conseil Municipal à la majorité décide de surseoir à la question. Ce dernier refuse de transférer la parcelle ZL 275 à la Communauté de Communes. Il est relevé que les zones d'activités de SAINT JEAN DE LOSNE et de PAGNY LE CHATEAU ne seront pas transférées malgré la loi NOTRe.

10 POUR 4 ABSTENSIONS

#### **CHEMIN D'ACCES A LA PARCELLE ZL 275**

Le bureau de l'AFR de LOSNE , lors de sa séance du 17 octobre 2017 , a refusé le transfert du chemin d'exploitation cadastré ZL 56 qui dessert la parcelle ZL 275 au profit de la commune. Le Chemin d'exploitation ne fera l'objet d' aucun transfert ; Le Conseil Municipal décide à la majorité de surseoir à la question puisqu'elle porte sur le sujet du transfert de la zone d'activité « la Mare du Lys »

10 POUR 4 ABSTENSIONS

#### **VALEUR VENALE DE LA ZAE**

Délibération 2017.65 : détermination de la valeur vénale de la parcelle ZL 275 dans cadre du transfert de la ZAE

Le Conseil Municipal a décidé de surseoir à la question concernant la détermination de la valeur vénale de la parcelle ZL 275 dans le cadre du transfert à la Communauté de Communes Rives de Saône

10 POUR 4 ABSTENSIONS

#### **VERSION 9 STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE SAONE**

Délibération 2017.66 . approbation de la version 9 des statuts de la communauté de Communes Rives de saône

La version 9 des statuts de la Communauté de Communes applicable au 01/01/2018 concerne l'ajout de compétences obligatoires ( GEMAPI-Assainissement et eaux pluviales).

GEMAPI : compétence de la gestion des milieux aquatiques. La Communauté de communes est dans l'obligation de reprendre la compétence assainissement et eaux pluviales puisqu'elle exerce déjà la compétence assainissement non collectif (SPANC). L'eau potable reste compétence communale.

Dans le cadre de la loi GEMAPI, la Communauté de Communes va reprendre à compter du 01/01/2018, les syndicats des bassins ( ex Vouges..) à l'exception du Syndicat de L'AUXON situé sur deux départements. Une taxe GEMAPI doit être instaurée et payée par habitant.

L'option facultative concerne la mobilité. Il est étudié la mise en place d'aires de covoiturage sur le territoire. Une réflexion est actuellement en cours pour apporter un service d'aide aux déplacements sur le territoire ( recherche d'emploi...)

Le Conseil Municipal à la majorité décide de surseoir la question.

10 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS

#### **PERSONNEL COMMUNAL**

Délibération 2017.67 : heures supplémentaires et complémentaires

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur le principe d'octroi des heures complémentaires et supplémentaires. La délibération fait suite à l'application de la circulaire du 11 octobre 2002 qui réglemente le principe des heures supplémentaires et complémentaires dans la fonction publique .

\*Ouverture des droits à la retraite

M. Natter François prendra sa retraite le 01 avril 2018. Une réception sera organisée par la Municipalité à cette occasion.

## **ONF**

### Délibération 2017.68 Coupes exercice 2018

L'ONF propose d'inscrire à l'état d'assiette 2018 les parcelles 2-4-5-6-7 sises entre FRANXAULT et SAINT AUBIN. Un complément d'inscription pour les parcelles 18-19-21 et 22.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### Délibération 2017.69: coupes affouages 2018

L'ONF propose les parcelles 3-14 pour les coupes affouages de l'exercice 2018

\*Bilan financier 2016

Le bilan financier 2016 de la forêt, transmis par les services de l'ONF, est porté à la connaissance de l'assemblée par M. AMIOT Guy . Le bilan présente les résultats suivants :

Recettes : ventes bois sur pied :	4 876 €
Affouages :	16 139 €

Dépenses : Travaux effectués par ONF :	35 450,76 €
--	-------------

Frais de gestion :	3 101,83 € soit 12% des ventes
--------------------	--------------------------------

Le bilan 2016 présente un résultat déficitaire de 23 514,33 € expliqué par le fait que la commune n'a réalisé aucune vente de bois en 2016.

## **AMENAGEMENT CIMETIERE**

La Commission cimetièrè a décidé, après étude de trois devis, de redéfinir le projet en communiquant aux entreprises les mêmes bases d'étude. Les devis parvenus en mairie ne permettent pas d'arrêter un choix du fait que les projets différents dans le nombre de cavurnes et de columbariums.

Les entreprises ont été recontactées pour établir de nouveaux devis. Ces derniers ne sont pas parvenus à ce jour en mairie.

## **TRAVAUX VOIRIE 2018- ARRETS MINUTES**

\*devant commerces

Le maire a été interpellé par les commerçants et des administrés pour la réalisation de stationnements « arrêts minutes » devant les commerces. Le Conseil Municipal approuve la création d'arrêts minutes devant les commerces.

\*Stationnement poids lourds

Le Conseil Municipal décide de revoir le stationnement sur la Place du 8 mai en autorisant l'arrêt des poids lourds pour une durée de 45 mn (temps de pose réglementaire)

## **MAISONS FLEURIES 2017**

### Délibération 2017.70 prix des maisons fleuries

La réception de remise des prix des maisons fleuries 2017 se tiendra le samedi 4 novembre 2017 à 10h30. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 100 € pour les deux premiers, 60 € pour le 3<sup>ème</sup> et 30 € pour les 12 suivants.

### **RECEPTION NOEL DES EMPLOYES**

#### Délibération 2017.71 attribution de chèques cadeau à l'occasion des fêtes de Noël

La réception de Noël des employés est fixée au 01 décembre 2017 à 19 heures. Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 100 € par agent en chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël.

### **RODP 2017**

#### Délibération 2017.73 : RODP électricité 2017

Le Conseil Municipal autorise le maire à émettre un titre de 220 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS. Cette somme est reversée par le SICECO à la commune. Il s'agit de la RODP électricité et non gaz comme annoncée en séance de Conseil municipal

### **FRAIS D'ELECTION**

#### Délibération 2017.74 répartition des frais d'élection

Le Conseil Municipal décide de répartir entre les deux secrétaires la somme allouée à la commune par la préfecture pour les frais d'élection.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### \* réunions diverses

-Conseil Ecole Maternelle : 68 élèves répartis dans les 3 classes : 18 élèves en petite section dont 4 tous petits ; 20 élèves en moyenne section dont 5 petits et 24 élèves en grande section.

Le non renouvellement du contrat aidé de Mme HUMBERT, suite à la suppression par l'Etat des contrats aidés, a pour conséquence que les trois classes fonctionnent avec 2 agents depuis la rentrée 2017-2018.

-Les comptes rendus des différentes réunions sont communiqués à l'assemblée par les élus qui ont participé ( COFOR, visite du chantier GAZODUC, Communauté de Communes, )

\*SICECO ; le maire communique le nom de l'entreprise retenue dans le cadre du marché de groupement d'achat énergie avec le SICECO. Le marché pour les bâtiments communaux et l'éclairage public a été attribué à TOTAL.

Courriers : le maire donne lecture de différents courriers parvenu en mairie.

Rédigé par Mme NINOT selon le PV de séance – vérifié par le secrétaire de séance Mme PAGEAUT Annie et validé par M. le Maire

Séance levée à 23h30

Le Maire

L.LHUISSIER

